



## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 7 DÉCEMBRE 2016

Le 7 décembre 2016 à 20 heures 40, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Madame Jacqueline VANBERSEL, Maire.

### Étaient présents :

M. Vereecke, Mme Labarre, M. Beaudoir, Mme Ziegler, M. Berson, Mme Marin, adjoints au Maire, M. Hautot, Mme Krauzé, M. Bréban, M. Mauriéras, M. Gardette (arrivée à 21h35), Mme Tesson, M. Chatin, Mme Barbier, conseillers municipaux.

### Étaient absents excusés et représentés :

Mme Charroppin (pouvoir à Mme Vanbersel)  
M. Gardette (pouvoir à M. Hautot jusqu'à 21h35)  
Mme Daninthe (pouvoir à Mme Ziegler)  
M. Mouthino (pouvoir à M. Beaudoir)  
Melle Balard (pouvoir à M. Vereecke)  
M. Rémond (pouvoir à Mme Barbier)

### Étaient absents excusés :

Mme Baillon, M. Derrien.

Était absente : Mme Ribeiro-Rego.

\*\*\*

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 heures 40.

Mme Bériza ZIEGLER est désignée secrétaire de séance.

\*\*\*

## *Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,*

### FINANCES COMMUNALES

#### 1) Délégation de Service Public de l'accueil périscolaire et extrascolaire, de la restauration scolaire et des Temps d'Activités Péri-éducatifs - Budget prévisionnel 2017.

*Madame Deliancourt, directrice de l'ILEP, présente de façon détaillée le budget pour la prochaine année.*

- **ACCEPTE** le budget prévisionnel des services de l'accueil péri et extrascolaire, du service de restauration scolaire et des Temps d'Activités Péri-éducatifs (TAP) pour 2017, d'un montant de **694 850,61 €**.

Le coût pour la commune s'élèvera à **366 437,75 €** dont **99 093,53 €** de charges courantes (eau, électricité, gaz, frais de personnel...) contre **315 436,62 €** en 2016 soit une hausse de **51 001,13 €** qui s'explique par la fréquentation croissante des élèves à ces services et par le succès des TAP le vendredi après-midi auxquels près de 200 élèves participent.

Quatorze animateurs de l'ILEP interviennent sur les différents accueils et pendant la pause méridienne.

La société « la NORMANDE » sera le nouveau fournisseur des repas de la restauration scolaire à partir de l'année prochaine.

#### 2) Restauration scolaire - Tarif.

- **DÉCIDE** de fixer à **3,73 €** le prix du repas soit une hausse de 10 centimes, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, celui-ci étant inchangé depuis 4 ans.

-----

Après avoir voté par 19 voix pour (dont 6 pouvoirs) et une voix contre (M. Chatin), le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 4 octobre 2016.

\*\*\*

- Le conseil municipal prend acte des décisions prises par Madame le Maire depuis le 5 octobre 2016 en vertu de la délégation reçue pour la signature des marchés publics.

#### 3) Budget communal - Décision Modificative n°2.

- **APPROUVE**, à l'unanimité, la décision modificative n°2 du budget principal.

#### 4) Emprunt - Réalisation d'un emprunt de 300 000 €.

- **DÉCIDE**, par 19 voix pour (dont 6 pouvoirs) et 1 abstention (M. Chatin), de recourir à deux emprunts auprès la Caisse d'épargne de Picardie :
  - 200 000 € au taux de 1,67 % sur une durée de 25 ans pour financer les travaux de restauration de l'église.
  - 100 000 € au taux de 1,30 % sur une durée de 15 ans pour des travaux dans divers bâtiments communaux.

#### 5) Subventions aux associations - Acompte.

- **ACCEPTE** par 19 voix pour (dont 6 pouvoirs) et 1 contre (M. Chatin), de verser à titre d'avance sur la subvention 2017 la somme de 3 000 € au comité des fêtes pour l'organisation de la fête de la Mi-Carême.
- **DÉCIDE** à l'unanimité d'accorder une subvention d'un montant de 1 400 € au Comité de Jumelage de l'Éventail (en février et mars prochain : accueils de collégiens français et italiens, puis en avril accueil d'une quarantaine de Français dans les familles italiennes).

-----

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,*

#### 6) Indemnités du Receveur Municipal.

- **ACCEPTE** de verser l'indemnité de conseil au receveur municipal pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2016 soit une somme de 315,81 €.

### ENFANCE ET JEUNESSE

#### 7) Animations pédagogiques - Année scolaire 2016-2017.

*Arrivée de M. Claude Gardette à 21h35.*

- **DÉCIDE** de verser une dotation de 12 € par élève sous forme de subventions annuelles aux coopératives respectives des trois écoles pour un montant total de 5 868 €.
  - Ecole maternelle « Aux jolis pommiers » : 12 \* 180 = 2 160 €
  - Ecole élémentaire Roger Pauchet : 12 \* 57 = 684 €
  - Ecole élémentaire Camille Claudel : 12 \* 252 = 3 024 €
- **ACCEPTE** de subventionner pour un montant total de 2 160 € les projets d'animations pédagogiques de l'école maternelle « Aux jolis pommiers ».
  - classe poney pour 1 classe de grande section (26 élèves) ... 1 560,00 €
  - Carnaval ..... 300,00 €
  - Sortie cinéma..... 300,00 €

## 8) Séjour à la neige à Saint Maurice sur Moselle (88) du 12 au 18 février 2017 pour les élèves de CM2.

- **DÉCIDE** d'organiser un séjour à la montagne, au centre « La Jumenterie » à Saint-Maurice sur Moselle dans les Vosges, du dimanche 12 au samedi 18 février 2017 pour les élèves de CM2 des écoles élémentaires Camille Claudel et Roger Pauchet.
- **DÉCIDE** d'en confier l'organisation à l'association ILEP à Beauvais (Oise), la dépense totale s'élevant à 21 470,00 € pour un effectif de 40 participants, soit un coût de 537,00 € par enfant.
- **SOLLICITE** une participation de 125 € par enfant, l'APEEPM apportant une somme de 25 € par enfant.

La charge pour la commune étant donc de 387 € par enfant.

## 9) Contrat enfance et jeunesse - 2016-2019.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le nouveau Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise.

## TRAVAUX

## 10) Restaurant scolaire - Demandes de subvention à l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), au Département et à la Région.

- **ACCEPTE** la construction d'un nouveau restaurant scolaire dont la dépense totale liée au projet est estimée à 1 765 267,43 € HT.

La dépense se décompose selon deux plafonds, de la manière suivante :

- Construction du bâtiment « restauration scolaire » : 1 409 274,71 € HT,
  - Réalisation des aménagements extérieurs/VRD liés au restaurant scolaire (sécurité incendie et accessibilité PMR) : 355 992,72 € HT.
- **SOLLICITE** une subvention au taux maximum auprès du Conseil Départemental de l'Oise, de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et auprès de la Région les Hauts de France.

## 11) Mairie - Réfection de la toiture - Demandes de subvention à l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et au Département.

- **DÉCIDE** de réaliser des travaux d'étanchéité de la toiture-terrasse de la Mairie dont le coût est estimé à 17 500 €.
- **SOLLICITE** une subvention au taux maximum auprès du Conseil Départemental de l'Oise et de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

## URBANISME

### 12) Acquisition de la parcelle cadastrée ZE n°232 d'une contenance de 164 m<sup>2</sup> appartenant à M. et Mme Leterrier - Acte administratif.

- **DÉCIDE** d'acquérir la parcelle cadastrée ZE n°85p d'une contenance de 164 m<sup>2</sup> appartenant à M. et Mme Leterrier domiciliés à Sainte-Geneviève 8 rue du Canton de Beaupréau au prix de 10 € le m<sup>2</sup>.

Cette parcelle attenante à l'école maternelle « aux jolis pommiers » permettra d'aménager une voie d'accès rectiligne au futur restaurant.

- **DÉSIGNE** M. Daniel Vereecke, premier adjoint au Maire, pour représenter la commune et signer l'acte en la forme administrative, Madame le Maire représentant le Notaire dans cette transaction.

## AFFAIRES GÉNÉRALES

### 13) Délégation de compétence entre la commune de Sainte-Geneviève et le département de l'Oise au titre de la gestion du domaine public communal pour l'implantation des abris-voyageurs départementaux - Convention.

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention de délégation de compétence avec le département de l'Oise au titre de la gestion du domaine public communal pour l'implantation des abris-voyageurs départementaux en vue de garantir la qualité du service rendu aux Oisiens usagers des transports collectifs.

### 14) Antenne Orange du stade - Renouvellement du bail.

Opérateur Free mobile - Installation d'antennes panneaux et paraboles sur le pylône Orange.

- **ACCEPTE** le renouvellement du bail pour l'implantation du pylône situé au stade de football pour une durée de douze ans avec la Société Anonyme Orange représentée par Monsieur Noël FORET, directeur de l'Unité Pilotage Réseau Nord Est.

L'opérateur Free Mobile devrait installer dans les mois à venir trois antennes panneaux et deux paraboles Ilias sur le pylône Orange.

### 15) Fourrière pour animaux - Renouvellement de la convention.

- **DÉCIDE** de renouveler la convention à passer avec le Centre d'accueil des animaux géré par la Société Protectrice des Animaux (SPA) de l'Oise et de Beauvais situé à Beauvais, 55 rue de la Cavée aux Pierres, moyennant une cotisation annuelle de 0,50 € par habitant.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention.

## COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

■ **CCAS :**

Sous l'égide Mme Labarre, des membres du CCAS et un bénévole ont confectionné 275 colis de Noël qui seront distribués à partir de demain.

- **Exposition « La grande guerre, les disparus de Sainte-Geneviève, la recherche du temps perdu »** organisée par la commission Communication du 8 au 27 novembre dernier à la Mairie, avec la participation des archives départementales de l'Oise, de l'UMRAC, de M. Yves Chevalier que le conseil municipal remercie chaleureusement.

Plus de 500 personnes notamment les élèves des classes du CE2 au CM2 ont visité cette exposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h18.

✽✽

Fait à Sainte-Geneviève, le 9 décembre 2016.

La Secrétaire,



Bériza ZIEGLER

Le Maire,



Jacqueline VANBERSEL